

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE LA HAUTE-CORSE
PORTANT SUR L'ANNÉE 2020**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de Haute-Corse est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés en 2020 est en forte diminution de 31,1 % à 193, après une augmentation. La Corse-du-Sud a connu un nouveau et léger repli de 1,7 % à 236. En Corse, une baisse totale de -17 % est constatée, allant dans le sens du constat national, qui, pour la sixième année consécutive, voit une baisse des dépôts, de l'ordre de -24 %. Les dépôts en ligne, possible depuis le 7 décembre 2020, ont débuté, avec 6 dossiers pour la région. La proportion de redépôts, 34,4 %, se maintient en deçà de la moyenne nationale, 44,3 %.

Recevabilité et orientation

Le nombre de dossiers qualifiés irrecevables est divisé par 2, après une augmentation de 23 % l'an passé. Ils représentent 3,76 % des dossiers examinés, contre 4,7 % au niveau national. Les professionnels non éligibles représentent toujours une proportion non négligeable de ces demandes, même si le nombre de dossier est faible sur 2020. La part des RP au regard des dossiers traités, 42,9 %, en fort recul, correspond à celle constatée au niveau national.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

La proportion de solutions amiables, 9,9 %, passe au-dessus de celle nationale, à 9 %. La proportion de mesures imposées suite à un redressement personnel sans liquidation judiciaire baisse légèrement à 41,3 %. Elle reste supérieure à celle constatée au niveau national, 39,5 %.

Mesures pérennes et mesures provisoires

La commission renforce un taux élevé de solutions pérennes réglant la situation de surendettement à 83,1 %, contre 76,2 % au niveau national.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES ORGANISMES TIERS

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Typologie et procédure. Rencontre organisée sous l'égide du premier président de la Cour d'Appel de Bastia
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	1	Liens à resserrer
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions : 8 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 91</i>	La clientèle fragile, le microcrédit, le surendettement, les relations bancaires, le portail « mes questions d'argent »
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1	Réunion banquiers de la place pour inclusion bancaire et limitation des frais sur comptes de la clientèle en situation financière fragile
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	1	Membre du Jury Excellence Economique

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à expliquer les orientations données aux dossiers notamment en présence de biens immobiliers et à échanger sur les jugements rendus.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés. Le taux de corrélation entre les dossiers de chaque commission (surendettement et CAPEX) est très faible. L'apport à ce jour reste peu productif.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Huit webinaires portant sur quatre thèmes pratiques ont été organisés au profit de 91 travailleurs sociaux.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Adaptation des procédures à la période juridiquement protégée en lien avec la crise sanitaire.

Acceptation des membres de la commission pour tenir les séances à distance.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Délai de traitement allongé par les problèmes postaux.

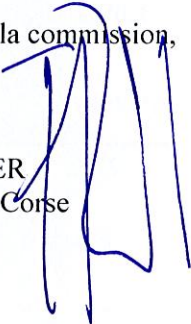
Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Déblocage des dossiers auprès du tribunal judiciaire par le recrutement d'un nouveau mandataire, et meilleur gestion du stock ancien.

Le 09 Février 2021

Le président de la commission,

François RAVIER
Préfet de Haute-Corse



Le secrétaire de la commission,

François GROU
Directeur départemental de la Banque de France



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITÉ

Indicateurs	2019	2020	variation 2020/2019 en %
Dossiers déposés	280	193	-31,1%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	32,00%	34,36%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	4,73%	2,56%	
Dossiers décidés recevables par la commission	275	180	-34,5%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	11,64%	10,56%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	16	8	-50,0%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	37,50%	25,00%	
Dossiers orientés par la commission	276	182	-34,1%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	51,09%	47,80%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	51,45%	42,86%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	3,62%	1,65%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	44,93%	55,49%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	280	213	-23,9%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	9,64%	3,76%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	5,71%	3,76%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	43,57%	41,31%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	1,43%	1,41%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	3,57%	9,86%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	1,79%	4,23%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	1,79%	5,63%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	36,07%	39,91%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	29,29%	36,15%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	12,86%	17,84%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	6,79%	3,76%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	76,07%	83,10%	

Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	1	2	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	3	2	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Indicateurs	Haute-Corse	CORSE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	4%	5%	4%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	41%	42%	39%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	10%	7%	9%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	40%	39%	41%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	83%	81%	76%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Haute-Corse	Dettes financières	6 366	151	739	72,0%	83,0%	23 359	4,0
	dont dettes immobilières	2 003	23	40	22,6%	12,6%	91 122	2,0
	dont dettes à la consommation	4 180	128	582	47,3%	70,3%	20 215	3,0
	dont autres dettes financières	183	92	117	2,1%	50,5%	922	1,0
	Dettes de charges courantes	954	145	471	10,8%	79,7%	3 831	3,0
	Autres dettes	1 523	73	138	17,2%	40,1%	1 797	1,0
	Endettement global	8 843	182	1 348	100,0%	100,0%	23 986	6,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
CORSE	Dettes financières	13 468	329	1 536	69,4%	82,5%	17 878	4,0
	dont dettes immobilières	4 339	40	69	22,4%	10,0%	87 055	2,0
	dont dettes à la consommation	8 717	288	1 219	44,9%	72,2%	16 913	3,0
	dont autres dettes financières	412	196	248	2,1%	49,1%	1 023	1,0
	Dettes de charges courantes	2 216	306	997	11,4%	76,7%	4 225	3,0
	Autres dettes	3 716	164	321	19,2%	41,1%	1 816	1,0
	Endettement global	19 401	399	2 854	100,0%	100,0%	20 844	6,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 535 855	87 573	408 852	73,2%	83,3%	15 553	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 662 369</i>	<i>15 201</i>	<i>25 865</i>	<i>34,4%</i>	<i>14,5%</i>	<i>93 760</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 793 753</i>	<i>78 276</i>	<i>325 366</i>	<i>37,1%</i>	<i>74,5%</i>	<i>13 214</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>79 733</i>	<i>46 279</i>	<i>57 621</i>	<i>1,7%</i>	<i>44,0%</i>	<i>820</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	607 599	82 145	311 562	12,6%	78,2%	3 585	3,0
Autres dettes	686 005	56 876	124 022	14,2%	54,1%	1 858	2,0
Endettement global	4 829 459	105 076	844 436	100,0%	100,0%	19 150	7,0

